

Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle

M.COMTE

L'insertion professionnelle des étudiants en Langues Etrangères Appliquées de la Région Rhône-Alpes

Étudiants inscrits en deuxième ou troisième
cycle de LEA



INTRODUCTION

Rappelons les principales caractéristiques méthodologiques¹, concernant les conditions de recueil de l'information et la population retenue pour l'exploitation statistique détaillée.

Recueil.

Les résultats sont issus d'un questionnaire adressé par voie postale à **tous** les étudiants satisfaisant aux critères de choix. Le taux de réponse étant de l'ordre de 50%, ils reposent en fait sur un *échantillonnage*. Celui-ci n'étant pas aléatoire, les résultats ont été redressés à l'aide d'une étude du comportement de non-réponse.

Bien que le taux de sondage soit très élevé, les effectifs absolus pris en compte sont faibles et les résultats statistiques doivent être interprétés avec prudence. Les pourcentages sont mentionnés pour faciliter la lecture des tableaux, mais ils sont affectés d'une incertitude non négligeable (+/- 5 points environ pour les fréquences faibles ou élevées et +/- 9 points pour les fréquences médianes).

Si les valeurs absolues sont imprécises, *les différences entre sous-populations* (ex : entre les salaires selon les niveaux de diplôme) sont *statistiquement significatives* (test du Khi-deux à 95 ou 99%).

Population.

La population qui a été *interrogée* comprend :

Tous les étudiants inscrits en 2° ou 3° cycle de Langues Etrangères Appliquées en 86/87, dans une des 8 Universités de la Région Rhône-Alpes, non réinscrits dans la même Université en 87/88.

Pour étudier valablement l'insertion professionnelle, il ne faut prendre en compte que des personnes dont le cursus d'entrée dans la vie active a une durée similaire.

On voit alors que la définition ci-dessus est trop vaste, puisque certains étudiants poursuivent leurs études (dès 87/88) hors de leur Université d'inscription antérieure ou les reprennent (dans la même Université ou ailleurs) en 88/89 ou en 89/90.

Par ailleurs, il vaut mieux, quand cela est possible, éliminer les personnes qui ont déjà une activité professionnelle ancienne. En reprenant le critère de distinction sommaire (mais finalement assez efficace) utilisé par le CEREQ, on ne retient que les étudiants qui ont 27 ans ou moins en 1986. Les étudiants ayant plus de 27 ans sont d'ailleurs très peu nombreux parmi les "sortants définitifs" (5% environ).

L'essentiel de l'étude porte donc sur les étudiants en formation initiale qui n'ont effectué aucun cursus d'études entre 1987 et la date de l'enquête (2° trimestre 90) .

¹ Pour une présentation plus détaillée, voir l'annexe 1.

Champ retenu (résumé).

Etudiants de second ou troisième cycle inscrits en Langues Etrangères Appliquées dans une des 8 Universités de Rhône-Alpes en 1987, non réinscrits dans la même Université l'année suivante.

moins étudiants de plus de 27 ans (formation continue).

moins étudiants poursuivant ou reprenant une formation entre 1987 et 1990.

Flux observés.

Les étudiants non réinscrits dans la même Université l'année suivante commencent leur insertion professionnelle ou reprennent des études :

Ensemble des répondants	
Insertion professionnelle	106
Prolongation d'études en 87/88	58
Reprise d'études ultérieure	9
TOTAL Répondants	173

Plan du rapport.

Le rapport comprend trois parties :

1. Une description générale des caractéristiques de la population étudiée.
2. Une analyse plus précise du parcours d'insertion professionnelle.
3. Un bilan au bout de deux ans et demi de leur situation professionnelle.

Il est complété par trois annexes :

- une annexe méthodologique détaillée.
- une liste exhaustive des appellations de profession.
- une liste exhaustive des activités principales d'entreprises dans lesquelles les enquêtés travaillaient en 1990.

I. DESCRIPTION GENERALE DE LA POPULATION DES ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE ARRETANT DEFINITIVEMENT LEURS ETUDES.

La population des "sortants définitifs en formation initiale", que nous désignerons désormais sous forme abrégée comme "en formation initiale", présente les caractéristiques suivantes :

- **90% de femmes.**
- en mars 1990, âge médian est de l'ordre de **25/26 ans**, soit une fin d'études à 22/23 ans.
- **65% de célibataires; 90% n'ont pas d'enfants.**

Il s'agit pour l'essentiel d'étudiants ayant commencé leur scolarité immédiatement après le BAC, ayant eu ensuite une scolarité normale, c'est à dire accumulant peu de retards.

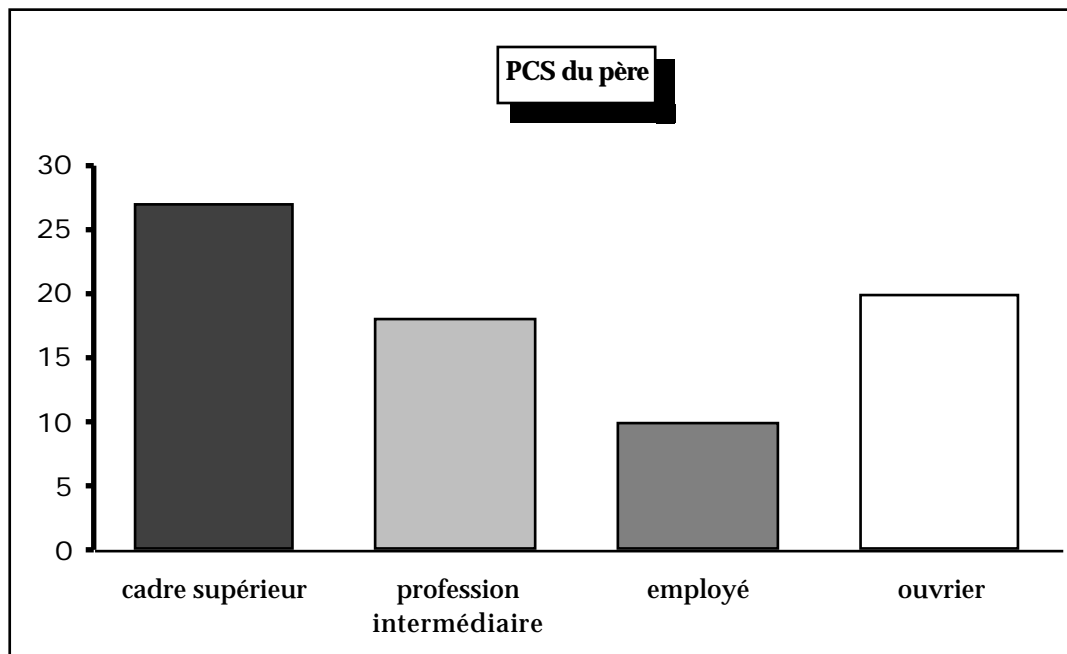
1. Origine géographique et sociale.

Origine sociale.

On ne dispose pour l'étudier que de déclarations sommaires sur la dernière profession exercée par le père et la mère. D'autre part, le taux de non-réponse est assez élevé.

PCS DES PERES.

Hors les non-réponses (18%) 25% sont artisans commerçants, 27% sont cadres supérieurs, 18% "professions intermédiaires"¹, 20% ouvriers, 10% employés.



¹ La catégorie profession intermédiaire correspond à des personnes ayant à la fois un statut hiérarchiquement intermédiaire (entre les cadres supérieurs et les employés ou ouvriers), et jouant un rôle d'intermédiaire. On trouve principalement dans cette catégorie les instituteurs, maître-auxiliaires, infirmiers, éducateurs, assistantes sociales, les contrôleurs de la fonction publique. Dans les entreprises, on trouve la maîtrise, les représentants, les gradés des banques.

PCS DES MERES.

42% des mères sont inactives. Pour le reste, environ la moitié sont employées ou ouvrières, les autres se partageant à peu près également entre artisans commerçants (activité commune avec le père), cadres supérieurs et professions intermédiaires.

PCS des mères	en %
artisan/commerçant	9
cadre supérieur	10
profession intermédiaire	9
employé/ouvrier	28
inactif	44
TOTAL	100

A titre d'indication, la comparaison avec les chiffres France entière, fait apparaître une sur-représentation sensible des *artisans/commerçants* et des *ouvriers*.

Origine géographique.

Elle est appréciée par le lieu de passage du bac : 90% sont originaires de Rhône-Alpes. Les **Savoyards** (73, 74) représentent 40% de l'ensemble, se répartissant entre les deux Universités de Chambéry et Grenoble.

Pour la plupart, tous ces étudiants finissent leurs études dans l'Université où il se sont inscrits (peu de "circulation").

2. Etudes.**Bac.**

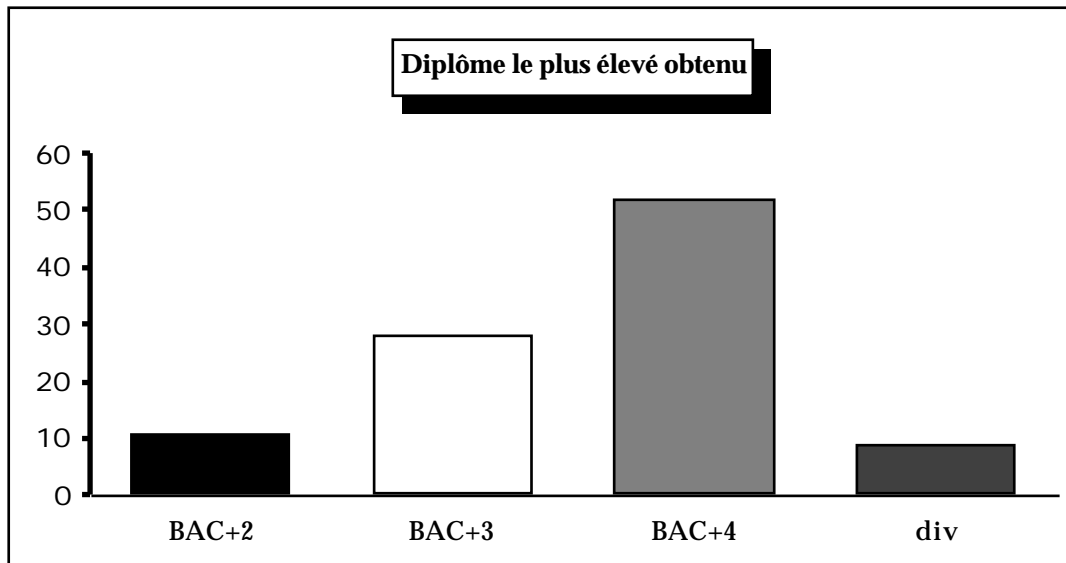
Près de 60% ont un bac A, dont 37% de bac A5, un peu plus de 20% un bac B et 15% un bac C ou D.

Diplôme le plus élevé.

En mars 1990, le décompte des diplômes les plus élevés est le suivant :

Niveau de diplôme le plus élevé obtenu	
en %	
Bac+2	11
Bac+3	28
Bac+4	52
div	9
TOTAL	100

La moitié des étudiants sortent au niveau maîtrise.



Autres études et emploi en cours d'études.

Environ 10% des étudiants suivent en parallèle un autre cursus en 1986/87.

Un peu plus de 20% ont un emploi en mars 87 ; il s'agit soit d'un emploi parallèle aux études depuis leur début (surveillants d'externat etc.), soit d'une prise d'emploi consécutive à un abandon d'études en cours d'année.

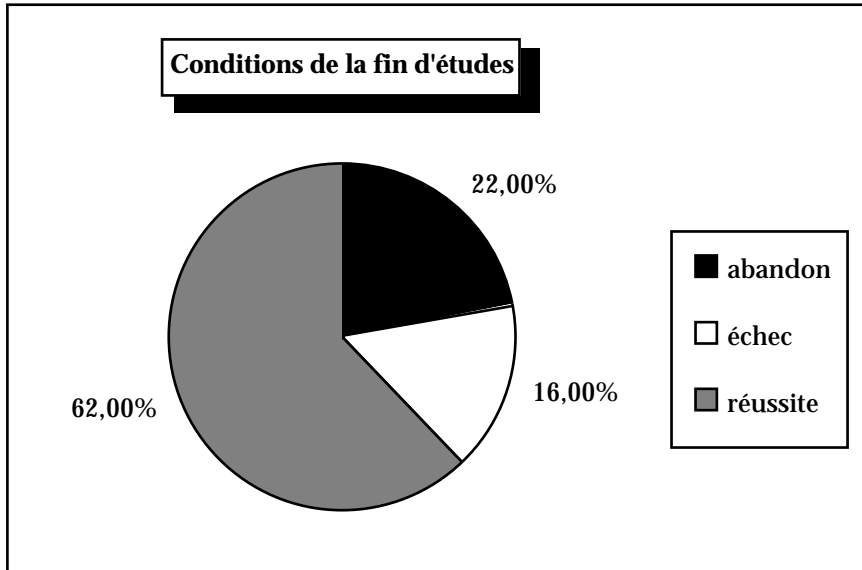
Conditions de la fin d'études.

Environ 1/6 des sortants ont échoué à l'examen de LEA en 1987. 1/5, qui ne se sont pas présentés à l'examen en 1987, peuvent être considérés comme ayant abandonné leurs études.

Au total, **38% des étudiants** qui sortent du cursus le font sans avoir obtenu le dernier diplôme auquel ils étaient inscrits. Les interruptions proviennent d'étudiants inscrits en licence, mais aussi en maîtrise.

D'une façon générale, les étudiants qui abandonnent leurs études, et dans une moindre mesure ceux qui échouent, sont *plus âgés*. Leurs retards d'études ont été pris à l'Université (en premier cycle).

Ces caractéristiques traduisent un phénomène assez général: lorsque les retards s'accumulent, les étudiants soit, prennent conscience de certaines de leurs limites, soit sont aspirés par la vie active. On voit que la première hypothèse correspond à une vision plutôt en terme d'effet du système de sélection et la seconde en terme de comportement volontaire. Le rôle du système sélectif ne peut être nié ici.



En résumé, une part *significative* des étudiants de LEA en formation initiale commencent leur insertion professionnelle avant d'avoir terminé le dernier cursus pour lequel ils étaient inscrits, ou à la suite d'un échec à un examen. Il s'agit le plus souvent d'étudiants n'ayant qu'un DEUG ou une licence, qui ont accumulé des retards dans leurs études à l'Université.

Cependant, on peut noter que leur départ correspond aussi à certaines opportunités de travail: ils étaient proportionnellement plus nombreux à avoir une activité en cours d'études, et ils ont pour la plupart des durées de recherche d'emploi très faibles.

II. LE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

Au bout de deux ans et demi, les étudiants ont en majorité un emploi stable (cf. infra). On peut s'interroger sur les difficultés plus ou moins grandes qu'ils ont rencontrées avant d'y parvenir.

Rappelons que la population concernée étant en formation initiale, peu nombreux sont ceux qui occupent un emploi à la fin de leurs études (20%), même en incorporant les "jobs" alimentaires (surveillants de collège etc.).

Les indicateurs proposés ici sont assez simples : nature du premier emploi, durée de recherche d'emploi ou d'emploi précaire.

1. Le Premier emploi occupé à l'issue des études.

Pour la plupart, il s'agit d'un premier emploi, ou d'un premier "vrai" emploi, si l'on ne prend pas en compte les métiers gagne-pain. De ce fait, pour simplifier l'exposé, nous appellerons cet emploi "débutant", même si dans des cas, d'ailleurs peu nombreux, il ne s'agit que de la prolongation d'un emploi antérieurement occupé.

Il s'agit d'un emploi à *temps plein* (95%), le plus souvent stable (64%).

Dans plus de 75% des cas l'employeur est une entreprise privée. Les autres se répartissant à peu près également entre L'Administration, l'intérim, les associations.

En éliminant les Administrations, il s'agit le plus souvent d'une *moyenne entreprise* (32% de 10 à 49; 43% de 50 à 499).

Les motifs de fin de contrat se répartissent en gros par tiers entre :

- continuation chez le même employeur : 34% des répondants.
- fins de contrat, de stage, ou licenciements : 36%.
- autres (dont départ volontaire : 24%).

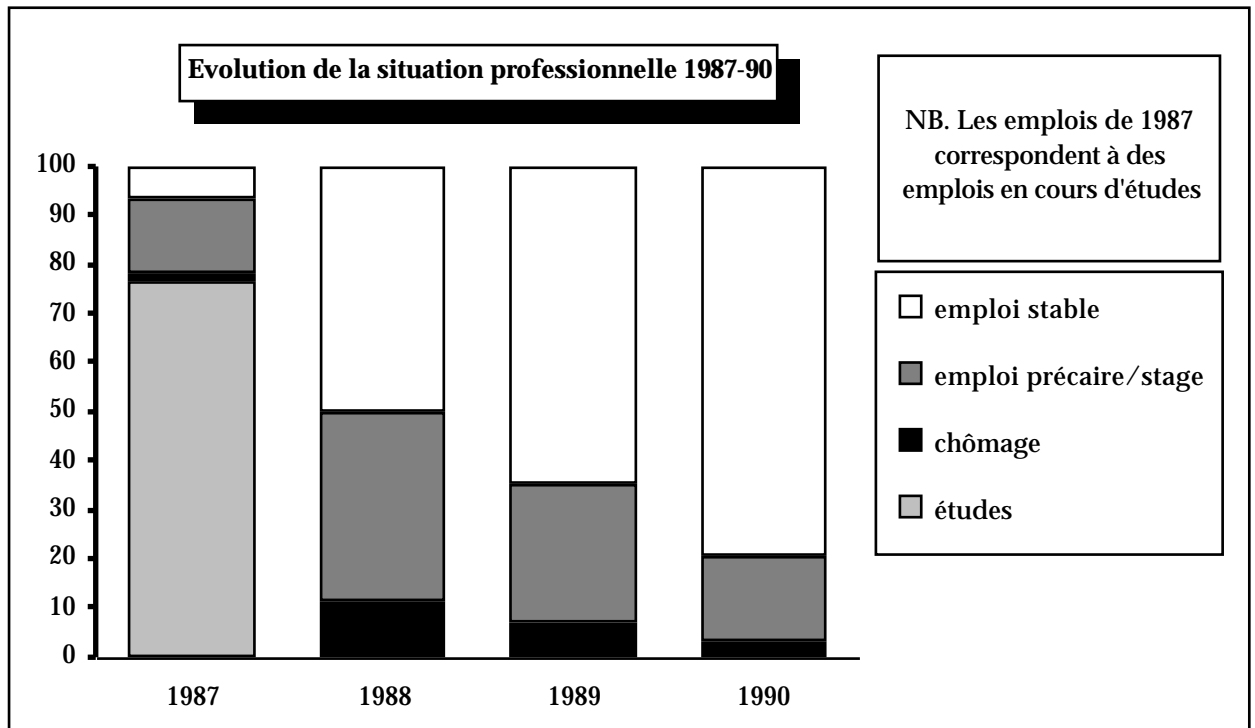
Enfin, le plus souvent, le statut et le niveau de salaire observés dans le premier emploi sont assez similaires à ce qu'on observe dans le dernier emploi occupé : plus de la moitié de ceux qui débutent dans les salaires nettement supérieurs à la moyenne se retrouvent ensuite dans la même catégorie ensuite, et inversement, près de 60% de ceux qui sont dans la strate des salaires faibles y restent.

2. Bilans successifs.

Le questionnaire permet de dresser des bilans assez précis des positions par rapport à l'emploi. Les dates retenues ont été les mois de mars 87 (en cours d'études), puis 88, 89 et 90. L'évolution apparaît clairement :

- *croissance de l'emploi* et en son sein de l'emploi *stable* : le pourcentage d'emplois précaires par rapport à l'ensemble des emplois, assez élevé en mars 88 (39%), s'abaisse ensuite d'environ 10 points par an (28% en 89 et 18% en 90). Il reste donc assez élevé.

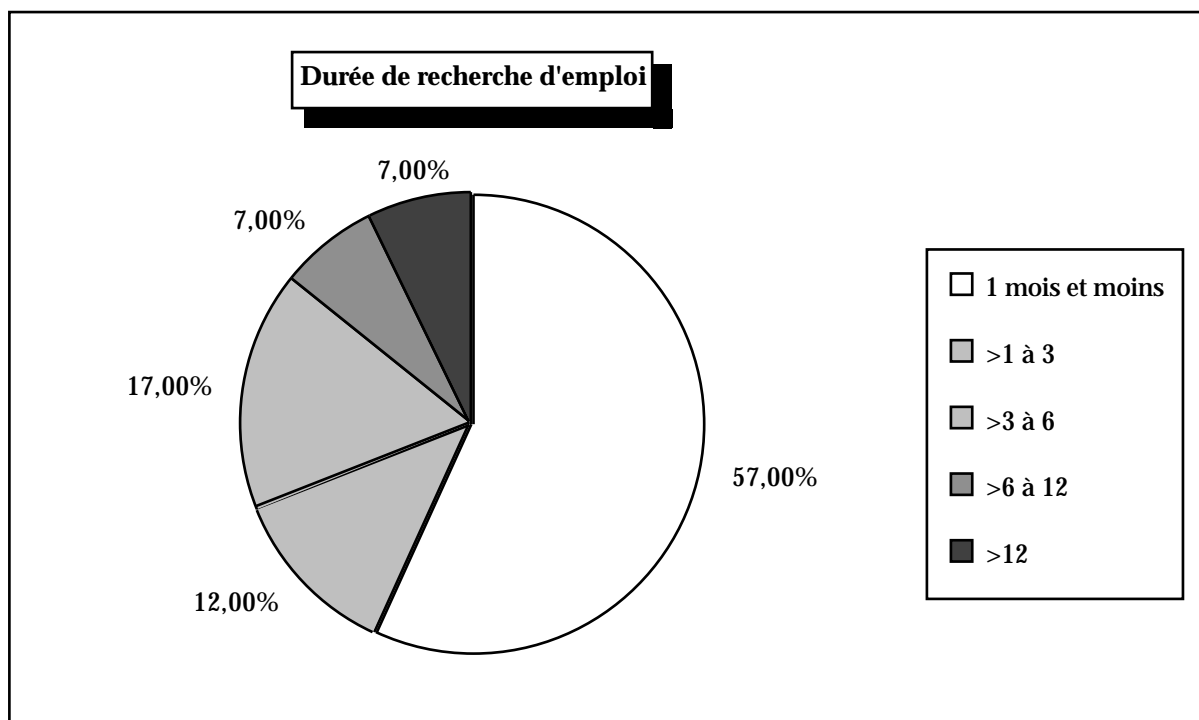
- les chiffres du *chômage*, quoique trop faibles pour permettre une interprétation statistiquement significative, décroissent régulièrement, mais assez lentement. Le taux de chômage, est de l'ordre de 11% en mars 88, de moins de 7% en mars 88, de 3% en 89 .



3. Indicateurs de parcours.

Les "bilans" risquent de mal rendre compte des alternances éventuelles de position (chômage, emploi précaire) qui caractérisent souvent l'insertion. Le calcul de durées (de recherche d'emploi, d'emploi précaire et d'emploi stable) fournit ainsi un utile complément.

- un quart ont cherché un emploi plus de 6 mois.
- un peu moins de la moitié (47%) ont occupé un emploi précaire plus de 6 mois.
- plus de 30% ont une durée d'emploi stable inférieure à un an.



Les indicateurs de parcours confirment les bilans instantanés : une partie non négligeable des étudiants rencontre des difficultés d'insertion dans un emploi stable : c'est moins le chômage, qui excède rarement 6 mois, que l'emploi précaire, qui témoigne de ces difficultés.

III. LA SITUATION PROFESSIONNELLE DEUX ANS ET DEMI APRES LA SORTIE.

Plusieurs indicateurs permettent de rendre compte de l'insertion professionnelle des étudiants et de sa "qualité". Nous retiendrons ici, quelques éléments de la situation des étudiants en mars 1990: stabilité de l'emploi, catégorie socio-professionnelle, salaire, localisation, "satisfaction" dans l'emploi.

1. Emploi, inactivité, chômage, en mars 1990.

Les étudiants n'ont pas repris ultérieurement leurs études. Dans ces conditions, la durée théorique depuis leur sortie du système universitaire est de 33 mois (si l'on prend comme point de départ juin 1986). Compte-tenu du fait que certains diplômes sont décernés en septembre et que la recherche effective d'emploi débute souvent à cette même date, la durée de présence sur le marché de l'emploi est de l'ordre de 2 ans et demi. En mars 90, près de 80% occupent un emploi stable.

Situation en mars 1990	
en %	
chômage	3
précaire	18
stable	78
Inactifs	1
TOTAL	100

2. Professions exercées.

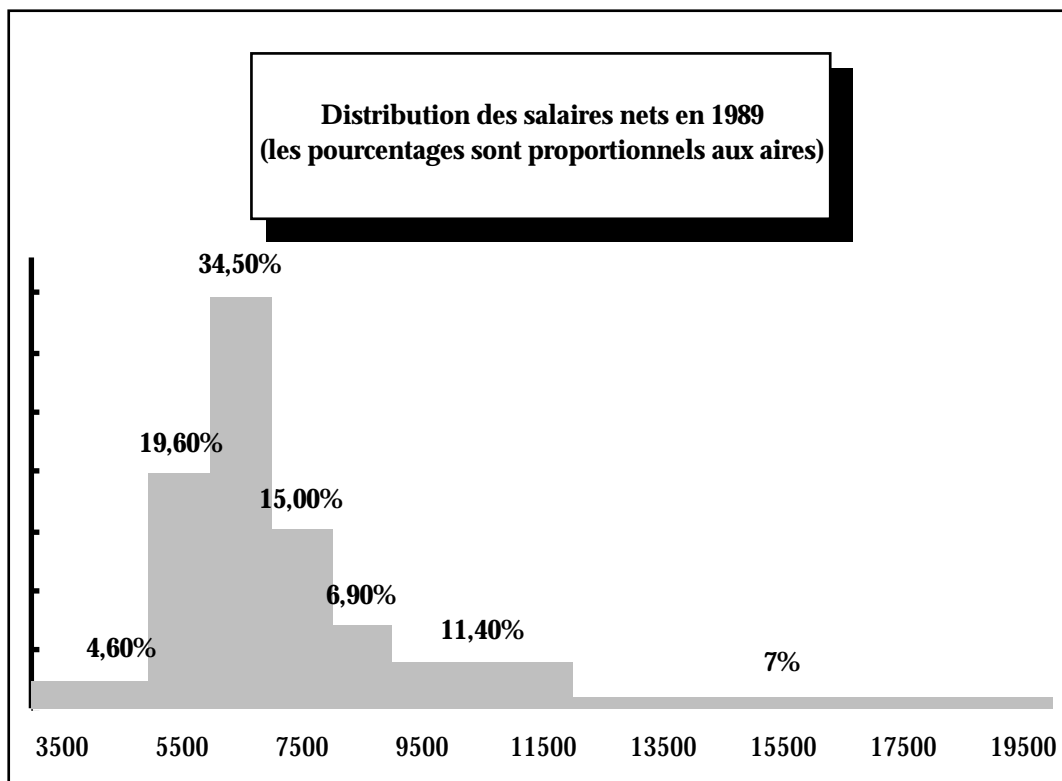
Les étudiants en LEA sont pour un tiers environ dans l'administration, les autres se partageant également entre les petites entreprises (moins de 50) et PME (50-500).

Le classement en PCS fait apparaître une nette prééminence de la catégorie "employé" (plus de 50%), les "professions intermédiaires" constituant le second gros bloc (35%); moins de 10% sont cadres supérieurs.

Entre l'emploi débutant et le dernier emploi, certains changements de type de service semblent significatifs : diminution du nombre des "services divers" et croissance des emplois dans le domaine commerce/export. Il semble qu'une expérience professionnelle soit nécessaire avant de postuler à un type de travail qui semble pourtant plus en rapport avec la formation reçue.

3. Salaire.

Il s'agit du salaire net mensuel, ramené à un plein-temps (il y a peu de mi-temps). Avec une ancienneté moyenne d'emploi de l'ordre de deux ans, le salaire médian est de l'ordre de 6.000 à 7.000 F, le salaire moyen étant légèrement plus élevé, en raison d'une distribution étalée vers les hauts salaires : un peu plus de 25% des salaires sont supérieurs à 8.000 F.



Le diplôme le plus élevé est une licence ou moins, ou une maîtrise, accompagnée parfois d'un autre diplôme. Il n'existe pas de différence de salaire statistiquement significative entre les deux niveaux.

4. Localisation.

Compte-tenu du niveau de qualification atteint, on n'est pas surpris de voir que le *marché du travail des diplômés est très local* : pour 10 étudiants ayant eu leur bac dans la région Rhône-Alpes, moins de un sur 10 travaille en dehors.

Il semble même que l'étendue du marché excède rarement quelques départements.

5. Appréciation portée par les étudiants sur la relation emploi/études.

Deux questions permettent de fournir une évaluation que l'on qualifiera de "relative", dans la mesure où les réponses sont inévitablement assez sensibles à la formulation retenue.

Adéquation de l'emploi au projet.

La première porte sur l'adéquation de l'emploi actuel aux ambitions qu'ils ont à la fin de leurs études : "Votre emploi actuel satisfait-il à ce que vous aviez envisagé à la fin de vos études".

Hors non-réponses, les appréciations favorables et défavorables sont à peu près équivalentes (54% contre 46%).

Les appréciations défavorables correspondent à des emplois déqualifiés, ou occupés "faute de mieux". 40% cherchent un autre emploi contre 10% environ de ceux qui sont "satisfaits". Ce pourcentage n'est cependant pas très élevé (à titre indicatif, 80% chez les Economistes), ce qui, compte-tenu du contexte pourrait vouloir dire qu'un certain nombre d'étudiants, quoique peu satisfaits par leur emploi croient peu en la possibilité d'en trouver un meilleur.

Les liens entre l'insatisfaction professionnelle et le jugement sur les études sont évidemment assez forts : cependant, 40% environ des étudiants satisfaits de leur emploi émettent des critiques ou réserves sur leur formation.

"Adéquation" de la formation à l'emploi occupé.

Une autre question demande directement si la formation est *"adéquate à l'emploi occupé"*. Si l'on élimine les personnes n'ayant pas d'emploi et celles ayant choisi délibérément une orientation différente de celle de leurs études, 50% déclarent leur formation bien adaptée, 10% apportant des nuances concernant plutôt tel ou tel aspect de leur formation (ex : insuffisance de l'informatique, de la formation à la rédaction etc.). 40% la déclarent peu adaptée, les critiques se portant sur son caractère "trop général" (ou lacunaire), ou traduisant plutôt le fait que l'emploi, occupé "faute de mieux" ne correspond pas à la formation. C'est souvent le cas des enseignants (maître-auxiliaires) qui sont peu satisfait de la formation.

Etudiants en continuation ou reprise d'études.

Environ **40%** des étudiants poursuivent leurs études, en France ou à l'étranger, dans une autre Université, une école un autre établissement d'enseignement supérieur etc., soit immédiatement (rentrée 1987/88), soit, plus rarement, après une interruption d'un ou deux ans.

Les études poursuivies se partagent pour moitié entre les Universités et des écoles diverses. La répartition entre filières est la suivante:

Filières suivies	en %
langues	31
commerce/gestion	43
divers	26
TOTAL	100

Le niveau d'études est difficilement identifiable pour un peu plus du tiers qui poursuivent des études à l'étranger. Pour les autres, la répartition se fait par tiers entre un second cycle, un cycle court (BTS, IUT, DEUG) et un troisième cycle.

Caractéristiques particulières de la population poursuivant des études.

Elle est en moyenne *plus jeune*. Elle comprend davantage d'étudiants des sections A. La poursuite d'études est peu fréquente pour les étudiants savoyards (73), surtout s'ils sont inscrits à Chambéry. Elle est significativement plus fréquente pour les étudiants de Grenoble 3.

Au total, les deux sous-populations ("arrêt"/"poursuite") sont *assez similaires*, puisqu'il n'existe pas de différence significative sur les principales variables, qu'il s'agisse de l'origine sociale, de la réussite au dernier examen universitaire. Cette similarité se retrouve dans les variables d'insertion professionnelle : les différences observées tiennent à ce que les étudiants en reprise d'études sont depuis moins longtemps présents sur le marché du travail : dans ces conditions, il est logique de retrouver davantage d'emplois précaires ou de stages et moins d'emplois stables.

CONCLUSION.

Les éléments présentés ci-dessus montrent que l'insertion professionnelle des étudiants en LEA pose divers problèmes : *salaires et niveaux hiérarchiques souvent modestes, poches d'emplois précaires, taux de satisfaction plutôt faible.*

Pour rendre compte de l'ensemble, et en particulier des conjonctions existant entre les diverses variables, une analyse de correspondances multiples a été réalisée, qui met en évidence des "profils" particuliers, d'étudiants cumulant les avantages ou les handicaps.

* Trois groupes de faible dimension se différencient nettement de la moyenne de la population:

les membres du premier (10% du total), occupent des fonctions d'*enseignant* : non-titulaires, parfois médiocrement rémunérés, ils ne sont pas globalement beaucoup plus insatisfaits que les autres, même si, ce qui semble logique, ils cherchent plus souvent un autre emploi.

ceux du second (moins de 10% du total) sont *cadres supérieurs*. Ils cumulent les indices de satisfaction (stabilité, salaire, avis favorable). Ils ont plus souvent des bacs autres que le bac A et sont issus de familles plus favorisées (cadres supérieurs ou professions intermédiaires).

le troisième groupe, du même ordre de grandeur, a *arrêté ses études, à la suite d'un échec ou d'un abandon*, avec un niveau de diplôme faible (licence ou DEUG). Si l'emploi y est stable (il correspond à des "opportunités" saisies en cours d'études), il est faiblement qualifié ou rémunéré.

* La population des autres (70% environ) est nettement moins différenciée. Néanmoins, on peut noter que ceux qui ont un travail de *secrétariat* au sens strict (excluant le secrétariat export ou commercial) sont moins bien rémunérés et *moins satisfaits* (environ 1/4 de satisfaits). Il s'agit plus souvent d'étudiants ayant suivi le cursus anglais/espagnol, sans qu'on puisse savoir si c'est la particularité linguistique qui les a amené là, ou un ensemble de facteurs autres (en particulier, l'origine sociale ou le type de bac).

Au total, il semble bien que la filière LEA, dont il faut souligner la jeunesse, se cherche encore et que son image sur le marché du travail soit mal typée.

* Les abandons et échecs sont à un niveau élevé, ce qui implique une réflexion soit sur le premier cycle (filtrage insuffisant?), soit sur le second cycle.

* Cependant, l'acquisition de la maîtrise ne se traduit pas toujours par un avantage substantiel. Les critiques faites à la formation ne désignent pas de cible précise et tiennent largement à une insertion professionnelle à un niveau modeste.

Tout cela suggère qu'il existe un problème de *positionnement sur le marché du travail*, qui se traduit par une sous-utilisation des qualifications et par une rémunération modeste, le *niveau "enseignement supérieur"* protégeant cependant largement du chômage et de la précarité.

Annexe 1. méthodologie.

Bien que les questions méthodologiques soient austères, elles sont indispensables pour bien comprendre les résultats obtenus. Le résumé figurant en début du rapport est rédigé à cet effet.

Il convient de distinguer soigneusement la population qui a été sollicitée (champ de l'enquête) (Section 1), des sous-populations qui sont étudiées (Section 2). L'ensemble est évidemment tributaire des problèmes de recueil (Section 3).

I. Le champ de l'enquête.

L'enquête se propose de mettre en évidence une population d'étudiants abandonnant *définitivement* leurs études pour entrer dans la vie active. Mais, il n'est pas possible de sélectionner a priori cette population.

1. LES CRITERES RETENUS.

La définition utilisée par le CEREQ pour ses études d'insertion retient tous les étudiants inscrits en second ou troisième cycle pendant l'année scolaire 1986/87, non réinscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur. L'usage de cette définition, avec les ajouts ou les nuances que nous verrons ci-dessous, est tout à fait fondée du point de vue de l'insertion professionnelle.

a. La prise en compte de toutes les sorties de second cycle.

Il est fréquent de voir effectuer des enquêtes portant sur des "promotions" de diplômés, par exemple les étudiants inscrits en maîtrise au cours d'une année donnée. Cette méthode est insatisfaisante : lorsqu'on observe la population concernée deux ans plus tard, certains viennent de terminer un DEA, d'autres ont leur DESS depuis un an, d'autres enfin sont depuis deux ans sur le marché du travail. Compte-tenu des changements importants qui affectent la situation professionnelle à ses débuts, les situations de ces sous-populations sont très hétérogènes et les résultats n'ont pas de signification.

Si l'on ne retient que les sortants de maîtrise par exemple, l'intérêt de l'étude est faible compte-tenu d'un taux de poursuite d'études en troisième cycle assez élevé et croissant. D'autre part, si l'on ne retient que les diplômés, on élimine les étudiants qui ont échoué ou abandonné leurs études; on risque aussi de compter deux fois les étudiants ayant obtenu une licence, puis une maîtrise.

La seule manière logique de procéder consiste à saisir les étudiants à la même *date* de sortie.

On voit donc qu'une méthode correcte consiste :

- à définir une *population de référence* : compte-tenu du fait que les sorties antérieures au DEUG doivent être analysées dans un autre référent (celui de l'échec, de la sélection ou de la réorientation), que les sorties immédiatement après le DEUG (sans inscription en licence) sont exceptionnelles, la population ne comprend que des *diplômés de l'enseignement supérieur* (ils ont au moins un DEUG), et elle les comprend à peu près tous.

- à trier au sein de cette population les étudiants qui ont *interrompu* leurs études.

b. La notion d'interruption d'études.

Le critère retenu pour définir la population interrogée est la non-réinscription l'année suivante dans un autre Etablissement d'Enseignement Supérieur. Ce critère pose un double problème, méthodologique et technique.

Du point de vue méthodologique.

La définition n'est pas totalement satisfaisante, car certaines non-réinscriptions correspondent à des interruptions *provisoires* d'études, qui correspondent rarement à une tentative d'entrée dans la vie active (service militaire pour les hommes). Elles sont donc suivies de réinscriptions ultérieures.

Même en éliminant ces situations, l'homogénéité de la population choisie n'est pas parfaite: le Service National peut être effectué à l'issue des études, et raccourcir d'autant la durée effective d'insertion professionnelle.

Du point de vue technique.

Dans un premier temps, les Services Informatiques de Gestion, sur la base des fiches étudiants, procède au tri des étudiants inscrits en 2°/3° cycle *non réinscrits l'année suivante* dans la même Université.

Dans un second temps, le CEREQ, qui dispose d'un fichier France entière, procède à l'élimination a priori d'une bonne part des réinscriptions hors de l'Université originaire.

Dans le cas de notre enquête, nous ne pouvions qu'effectuer un tri *a posteriori* grâce aux informations contenues dans les questionnaires. L'inconvénient mineur (léger surcoût) est largement compensé par un avantage : nous disposons d'indications sur *toutes les sorties* (quasi-définitives) d'un établissement donné, ce qui permet d'apprécier les *circulations* entre établissements.

2. PLUSIEURS SOUS-POPULATIONS.

Compte-tenu des objectifs très différents qui peuvent être assignés à l'étude, et des particularités de l'investigation, nous avons retenu plusieurs sous-populations.

a. Prolongations d'études hors de l'Université d'inscription et sorties "définitives".

Sorties "définitives" et prolongations.

Les "sorties", peuvent être définitives ("Insertion professionnelle"), correspondre à une poursuite normale d'études dans un autre établissement ("Prolongation d'études en 87/88"), ou à une interruption provisoire d'un an ou deux, suivie par une reprise d'études ("Reprise d'études ultérieure").

Les observations réalisées sur plusieurs filières montrent que le critère de tri originaire (non-réinscription l'année suivante) est insuffisamment discriminant, puisqu'une part non négligeable (jusqu'à 40%) des étudiants font une "fausse sortie".

b. Insertion professionnelle des étudiants en formation initiale.

La sous-population sur laquelle porte l'essentiel du rapport est un sous-ensemble relativement restreint, adéquat à l'étude de *l'insertion professionnelle* : il faut à la fois que le cursus d'études soit réellement interrompu et qu'il s'agisse bien d'une première insertion.

Une rupture significative avec l'univers de la formation.

La première conséquence est qu'il ne convient de retenir que les étudiants qui ont eu une véritable première insertion professionnelle. En toute rigueur celle-ci ne peut être déterminée qu'a posteriori, en utilisant une série d'indicateurs qualitatifs et en observant sur une longue période le cursus d'insertion professionnelle.

Aussi, pour les besoins de l'étude ne retient-on qu'un critère plus simple : sont concernés les étudiants qui ont "durablement" interrompu leurs études supérieures. Compte-tenu du fait que le questionnaire est passé au cours de la troisième année scolaire qui suit l'inscription, on considèrera comme "en insertion professionnelle" tout étudiant *n'ayant poursuivi aucune étude* entre sa sortie de l'Université et la date de l'enquête. Le nombre limité de reprises après deux ans d'interruption permet de penser que la borne ainsi fixée est satisfaisante.

Une limitation du champ à la formation initiale.

Principe.

La seconde conséquence du choix de l'"insertion professionnelle" est qu'il faut dissocier l'insertion au sens strict et la reprise d'activité professionnelle : un nombre non-négligeable d'étudiants ont déjà réalisé leur insertion professionnelle et reprennent des études supérieures, le plus souvent en parallèle avec leur emploi. Dans la plupart des cas (cf. a contrario les étudiants en sociologie), il est difficile d'établir une statistique globale fiable en agrégeant deux populations hétérogènes.

Nous isolerons donc pour l'étude de l'insertion professionnelle les étudiants en *formation initiale*, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'enseignement supérieur se situe dans la continuité des études secondaires.

Méthode.

Il convient alors d'éliminer la formation "continue", qu'on appellera de façon plus rigoureuse "post-initiale", et que l'on peut définir comme : formation universitaire (re)commencée après une première insertion professionnelle. Divers problèmes apparaissent :

- Du point de vue méthodologique.

Quelles conditions de durée, de caractéristiques d'emploi etc. doit-on retenir pour apprécier une "première insertion professionnelle"?

- Du point de vue technique.

Les critères éventuels que l'on pourrait définir sont malaisés à recueillir et nécessiteraient une extension du questionnaire.

En raison de ces difficultés, le CEREQ utilise un critère simple, celui de l'âge en fin d'études: on considère comme en formation post-initiale tout étudiant ayant 28 ans ou plus. Un critère tenant compte de l'âge en fonction du niveau de diplôme terminal serait plus judicieux, mais il serait plus difficile à mettre en oeuvre, et inutile dans la plupart des cas (quelques % seulement du total des interruptions d'études).

L'essentiel du rapport est consacré à *l'insertion professionnelle des étudiants en formation initiale*, qui est la plus intéressante pour les nouveaux bacheliers et les décisions stratégiques générales.

II. La méthode d'enquête.

1. PRINCIPES GENERAUX.

Les données ont été collectées grâce à une enquête postale exhaustive comprenant deux envois et une relance téléphonique sélective.

Le rendement brut des envois a été de l'ordre de 45%, ce qui est peut paraître assez faible, mais le rendement net, c'est à dire en excluant les personnes qui n'ont pu être jointes (N'habite pas à l'adresse indiquée) est très convenable : 58%. Ce point est très important, dans la mesure où nous ne disposons que d'un *échantillon*. Or, si le taux de sondage est élevé, le fait que l'échantillon ne soit pas aléatoire fait courir le risque de biais importants.

Plusieurs méthodes sont envisageables pour limiter ce risque. On s'efforce souvent de réaliser des interviews de non-répondants. En raison de la lourdeur d'une telle opération, et de son coût, nous n'y avons pas procédé. En revanche, certaines corrections ont été effectuées.

2. UNE DOUBLE CORRECTION SUR LA BASE D'UNE ANALYSE DES NON-REPONSES.

Le fait que nous disposions de certaines variables "standards" issues du fichier de l'Université nous a incité à procéder à une analyse statistique des personnes non jointes à l'issue des deux premiers envois. Un troisième envoi a été effectué auprès de certaines d'entre elles, sélectionnées en fonction de divers critères.

L'échantillon a été ainsi assez bien redressé. Les différences de structures observables entre le fichier initial et le fichier des répondants ont été corrigées par application d'un coefficient de redressement équilibrant les taux de réponse des diverses Universités (structure régionale).

III. Conclusion générale. Validité des résultats.

1. LIMITATIONS GENERALES A L'INTERPRETATION.

En faisant l'hypothèse que les répondants sont un échantillon aléatoire de la population totale, les résultats obtenus sont affectés d'erreurs aléatoires non négligeables, du fait des faibles effectifs concernés. La validité des enquêtes par filières de ce type ne peut être parfaitement établie que par deux moyens :

- une augmentation du taux de réponse, qui suppose une plus grande sensibilisation des étudiants, une troisième relance postale systématique, suivie d'une relance téléphonique sélective.

C'est ce schéma qui était initialement prévu, mais il n'a pu être réalisé : les opérations d'extraction ont été retardées pour des raisons administratives diverses, en particulier par la surcharge de travail que la contractualisation a fait subir aux Universités.

- une répétition dans quelques années, non pour étudier les évolutions, mais plutôt pour assurer les résultats "structurels".

Il est de tradition lorsque les chiffres absolus sont affectés d'erreurs importantes de ne pas calculer les pourcentages ; compte-tenu du fait que le lecteur comble de lui-même ce qu'il considère comme une lacune, j'ai préféré les fournir, tout en précisant que leur validité est limitée.

A titre indicatif, nous fournissons ici les incertitudes *en cas d'échantillonnage purement aléatoire*, qui devraient être des *valeurs par excès*, puisque l'échantillon est stratifié :

L'intervalle de confiance théorique est de l'ordre de +/- 5 points sur un pourcentage comme celui de l'emploi stable (90%). En d'autres termes, il existe 95 chances sur 100 que le résultat vrai soit compris entre 85 et 95%. Dans le même ordre d'idée, le chômage (3% sur l'échantillon) a plus de 95 chances sur 100 d'être inférieur à 5%. L'écart absolu le plus important concerne les pourcentages proches de la moyenne. Une fréquence de 50% est affectée d'un intervalle de confiance de +/- 9 points.

2. VALIDITE INTERNE DES RESULTATS ANALYTIQUES.

Les tableaux croisés doivent également être interprétés avec prudence. On doit cependant préciser que le faible effectif de l'échantillon n'empêche pas de tirer des conclusions valables sur les différences existant entre les sous-catégories définies par les modalités d'une variable (ex: homme, femme pour la variable sexe etc.).

Tous les tableaux utilisés dans l'étude sont statistiquement significatifs, c'est à dire que la probabilité que la conclusion tirée soit dûe à un hasard d'échantillonnage malencontreux est inférieure à 5% (test du khi deux).

La validité du test elle-même étant douteuses lorsque les effectifs théoriques d'une (ou deux cases) sont inférieurs à 5 : certains regroupements ont été opérés pour tenir compte de cette difficulté, ce qui explique le manque de détail de certaines nomenclatures.

De plus, les conclusions n'ont été explicitement formulées que dans le cas où les tableaux avaient une bonne cohérence interne (évolution régulière et/ou plausible d'une modalité à l'autre de la variable) et externe (recoupement avec d'autres renseignements ou informations).

3. VALIDITE EXTERNE.

Enfin, en ce qui concerne les grands "indicateurs" (emploi stable, activité etc.), on peut noter leur forte convergence avec les résultats obtenus par l'enquête (nationale) CEREQ faite en 1987.

Le redressement effectué a dans l'ensemble des conséquences assez faibles sur tous les indicateurs principaux retenus. L'échantillon non redressé donnerait dans tous les cas une idée légèrement plus favorable de l'insertion. En effet, il contient un plus grand nombre d'étudiants ayant réussi, davantage diplômés etc., dont nous verrons que la situation moyenne est plus favorable.